

Le Courriel d'information

n°338 – Vendredi 07 juin 2002.

AGCS : 4 LETTRES POUR TUER LES SERVICES PUBLICS

Dans ce numéro



Accroissement de la pression pour libéraliser les services dans les pays en voie de développement

Par Rosalina Muroyi
Traduction : Alice Castells, traductrice bénévole à coorditrad@attac.org (*)

La 4ème réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha, Qatar, en novembre 2001, a vu l'adoption d'un irréaliste paragraphe 15 sur le commerce des services. Le paragraphe donnait des dates pour la soumission des requêtes initiales et des propositions d'offres par les membres de l'OMC au Conseil du Commerce des Services (CCS). Elles ont été fixées au 30 juin 2002 pour les demandes, et au 31 mars 2003 pour les offres.

Ces échéances sont irréalistes, compte-tenu de la faible participation des pays en voie de développement (PVD) aux négociations de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) initiées en 2000. Tandis que la participation du groupe à la formation de lignes directrices favorables au développement a été remarquable, sa participation en termes de nombre de propositions soumises au CCS a été déplorable. Cette pauvre participation est due à nombre de facteurs. Ils incluent, parmi d'autres, l'Incapacité de la plupart des PVD à identifier les secteurs d'intérêt pour eux, c'est à dire les secteurs dans lesquels ils pourraient se battre à armes égales avec les pays développés, et ensuite l'inexistence d'études économiques sur les secteurs qui ont déjà été libéralisés. En la matière, le point crucial est le manque de capacité et de ressources pour conduire des analyses des situations nationales qui permettraient d'identifier leurs intérêts et d'évaluer le résultat des libéralisations précédentes. Il n'y a pratiquement aucun meeting sur l'AGCS, qu'il soit officiel au non de l'OMC, des négociateurs des PVD, ou de la société civile, qui ne se soit pas terminé par un appel à l'évaluation du commerce des services. Pour officialiser cet appel, un groupe de 10 PVD (Cuba, République Dominicaine, Haïti, Inde, Kenya, Pakistan, Pérou, Ouganda, Venezuela et Zimbabwe) ont soumis un rapport, quelques semaines avant la conférence de Doha, document de l'OMC : S/CSS/W114, insistant sur l'Impératif d'une évaluation exacte du commerce des services. Les 10 pays font référence aux lignes directrices de négociation qui disent explicitement que, "le CCS devrait conduire une évaluation du commerce des services dans des termes généraux et sur une base sectorielle en référence aux objectifs de l'AGCS et à l'article IV en particulier. " L'évaluation du commerce des services est stipulé dans l'AGCS lui-même, ce n'est pas quelque chose que les PVD doivent solliciter. En dépit de tous ces efforts pour essayer de se faire entendre, l'organisation soi-disant " dirigée par ses membres " à adopté le paragraphe 15 en l'état. [Note : l'évaluation du commerce des services a été soumise une seconde fois au CCS par les pays suivants le 6 décembre 2001 : Cuba, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zimbabwe, Zambie, S/CSS/W/132].

Pendant que la plupart des PVD n'ont toujours pas la moindre idée de par où commencer afin de tenir le délai du 30 juin 2002, les propositions équivoques de la Commission Européenne (CE) montrent que la CE est déterminée à obtenir le maximum de concessions des PVD. Parmi les pays figurant sur la liste actuelle du projet de requêtes de l'UE figurent entre autres l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Inde, l'Argentine, le Brésil et la Malaisie. Les 29 documents équivoques sont téléchargeables sur http://www.gatswatch.org/requests-offer.html.

Ces requêtes démontrent que les grandes entreprises, qui ne se focalisent que sur la façon de faire du profit même si c'est aux dépends de nombreux pauvres dans les PVD, tiennent les rênes des propositions de l'UE. Parmi d'autres secteurs, l'UE demande l'ouverture de services de bases tels que l'approvisionnement en eau, l'électricité, les télécommunications, les agences de presse et les banques. L'UE demande aussi la réduction des limitations planifiées dans la plupart des engagements des PVD. L'accent est mis aussi sur l'assouplissement, si ce n'est l'élimination des lois de régulations de l'Investissement étranger.

Il est peut-être trop tôt pour émettre un jugement catégorique sur les requêtes de l'UE, mais ses tactiques de négociation envers les PVD sont maintenant bien connues. Elles donnent toujours aux PVD une chance de se plaindre et de discuter, autrement dit " de participer " aux négociations et donnent ainsi une apparence très démocratique à l'UE. Cela permet aux PVD de se sentir à "égalité " avec " voix au chapitre " dans les négociations. En termes OMC, ils appellent cela " instauration d'un climat de confiance ". Une fois que les PVD sont " confiants " en leur participation, l'UE comme les autres pays développés peuvent aisément sortir leurs carottes. Ce n'est pas nouveau. L'UE a utilisé la question de la dérogation de Cotonou pour vaincre la résistance de l'ACP à Doha. La " participation active " de l'ACP à Doha n'a cependant pas pu



modifier le contenu du document final. C'était une participation non-contributive avec des lots de consolation ici et là.

Pourquoi les PVD ont-ils accepté d'adopter ce document si ce paragraphe ne leur convenait pas ? Le projet de texte comportait au total 45 paragraphes sur différentes questions. Tous devaient être discutés et adoptés " par consensus " par 141 pays dans les 5 jours (étendus à 6 jours par la suite). Il y avait trois autres documents détaillés additionnels sur des questions de mise en oeuvre, ADPIC et santé publique, et des procédures d'extension selon l'article 27.4 pour certains membres des PVD (en rapport avec les subventions et les mesures compensatoires). Néanmoins, ce n'est pas le temps qui importe ici. Le meeting ministériel est essentiellement un événement politique. Toutes les négociations techniques sont faites bien avant par les négociateurs commerciaux sous l'égide de leurs ministères. Normalement, le projet est présenté aux ministres pour ajustement afin qu'ils exercent leurs droits politiques. Cependant, ce ne fut pas le cas avec le projet de Doha. Les PVD n'étaient pas satisfaits du projet et ont objecté qu'il ait été apporté à Doha sans une articulation appropriée des questions les plus pertinentes pour eux. Cela a cependant été ignoré par le président du conseil général de l'époque, M. Harbinson. Il a fait suivre le document sans amendements et avec une lettre d'accompagnement au président de la conférence ministérielle. Qu'est ce que cela signifie ? Cela veut dire que dans cette organisation " dirigée par ses membres ", certains membres sont plus égaux que d'autres. Par conséquent, les PVD ne pouvaient pas gagner la bataille de Doha. Outre les carottes pendues au nez de la plupart des PVD pendant ce meeting long d'une semaine, beaucoup de pressions ont été exercées sur les PVD " entêtés " à parler.

Les PVD ont donc toutes les raisons d'être méfiants envers les requêtes de l'UE. L'AGCS manque de clarté sur de nombreux points, ce qui rend la tâche difficile aux PVD lorsqu'il s'agit de défendre les droits élémentaires de leurs peuples quand ils se trouvent confrontés à des partenaires commerciaux aussi puissants que l'UE. L'exemple typique se trouve dans le premier article de l'AGCS qui exclut spécifiquement de son champ les " services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale. " Néanmoins, le même article poursuit en définissant un tel service comme " n'étant fourni ni sur une base commerciale, ni en compétition avec un ou plusieurs prestataires de services. " Dans les plupart des pays la prestation publique de services comme l'éducation ou la santé coexiste avec la prestation par le secteur privé. Cela signifie donc que, dans pareils cas, les services publics sont couverts par l'accord. L'approvisionnement en eau est aussi un de ces services qui était traditionnellement sous l'autorité du gouvernement, mais qui est maintenant fourni aussi par des entreprises privées. Pour les PVD, les services tels que l'approvisionnement en eau et électricité sont toujours fournis par le gouvernement et il est de la responsabilité du gouvernement de rendre convenablement ces services disponibles à tout son peuple. Cependant, depuis qu'ils entrent dans le champ de l'AGCS, ils sont traités comme des produits commerciaux. Le gouvernement ne peut empêcher d'autres acteurs économiques de fournir ces services. S'il ne peut entrer en compétition, il doit laisser la prestations de ces services aux sociétés compétentes. Ceux qui en ont les moyens paieront pour le service, les autres font devoir faire sans.

Libéralisation de l'approvisionnement en eau.

Dans les 29 documents équivoques, l'UE demande à tous les membres d'ouvrir le sous-secteur de " l'eau pour les besoins humains et les eaux usées ". Ceci se range dans le secteur des services environnementaux. Jetons un coup d'œil sur les deux pays africains qui figurent sur la liste, l'Egypte et l'Afrique du Sud (les pays " développés " d'Afrique). L'UE demande à ces deux pays de libéraliser l'eau pour les besoins humains et le traitement des eaux usées. Cela comprend les services de collecte de l'eau, de purification et de distribution principalement, excepté la vapeur et l'eau chaude. L'Egypte n'a jusqu'ici pris aucun engagement sur l'ensemble du secteur de l'environnement. Bien que l'Afrique du Sud aie déjà pris des engagements dans certains sous-secteurs, elle n'a pas encore ouvert l'approvisionnement en eau. Si ces pays répondaient positivement aux requêtes de l'UE, l'eau deviendrait certainement trop chère pour les personnes de Soweto qui souffrent déjà, par exemple. Une étude récente d'une ONG sud-africaine, Municipal Services Project, a révélé que dans ce pays, dix millions de personnes ont eu leur eau coupée parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer leurs factures. La pauvreté est à la racine de ces non-paiements, et pas la mauvaise volonté à payer.

Dans son annonce d'assurer l'accès aux services de bases à tout son peuple, le gouvernement sud-africain a présenté des politiques de gratuité

de l'eau et de l'électricité. Selon ces politiques, les ménages pauvres d'Afrique du Sud ont droit à un montant minimum d'eau et d'électricité gratuite. Est-ce que l'ouverture de ces services aux forces du marché ne compromettraient pas de telles politiques humanistes ? Est-ce que les sociétés européennes seront prêtes à opérer dans de telles conditions où une grande partie du marché est prise par le gouvernement ? Quand les grandes sociétés arriveront, elles vont promette monts et merveilles. Elles peuvent proposer des prix cassés incroyables dans le seul but de remporter le marché, mais bientôt, les prix montent en flèche – comme Vivendi Water l'a fait au peuple d'Argentine. La libéralisation des services de base tels que l'eau n'est pas seulement un souci pour les PVD. Même un pays développé comme le Canada a vu sa société civile dénoncer amèrement la libéralisation de l'eau, étant donné son " innabordabilité " toujours croissante pour les faibles revenus.

Libéralisation des services financiers et promotion de l'investissement étranger direct.

Quand il s'agit d'investissement direct étranger (IDE), les PVD peuvent vouloir prendre des précautions. Les questions d'IDE font de l'AGCS un accord d'investissement. C'est un accord multilatéral sur l'investissement (AMI) ressuscité, qui fait de l'AGCS un loup déguisé en agneau. Les pays développés font pression sur cette question depuis longtemps. La conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenu à Monterrey, Mexique en mars 2002, a aussi approuvé cette idée. L'investissement direct étranger, selon les sirènes de l'IDE, est un moyen sûr d'aider les PVD à vaincre la pauvreté puisqu'il prétend apporter avec lui des emplois et des transferts de technologie, entre autres. L'UE fait pression pour plus d'accès au marché des services financiers. Par exemple, l'UE demande à l'Egypte les choses suivantes sur les services d'assurance : prendre un engagement intégral sur la prestation transfrontalière de tous les services auxiliaires à l'assurance, supprimer les examens des besoins économiques dans tous les sous-secteurs des services d'assurance, et éliminer les restrictions et autoriser 100% de participation étrangère au capital dans tous les sous-secteurs. En outre, l'Egypte est aussi priée de prendre des engagements sur les filiales à capital entièrement étranger dans le secteur bancaire. L'UE, entre autres choses, fait actuellement pression pour l'élimination de toutes mesures discriminatoires dans le traitement des prestataires nationaux et étrangers de services financiers, et la suppression de tout obstacle à la prestation transfrontalière de services financiers. Cela semble contredire les bons côté apparents de l'AGCS tels que : le droit des gouvernements à réguler et introduire de nouvelles règles sur la prestation d'un service sur leur territoire, dans le but d'atteindre des objectifs politiques nationaux (stipulé dans l'AGCS, article VI.4).

Bien qu'on dise que la libéralisation des services financiers a un potentiel considérable pour générer de la croissance, surtout grâce aux IDE, les PVD doivent résister à la pression pour la dérégulation des services financiers et garder à l'esprit des pays comme l'Argentine lorsqu'ils prennent des décisions. L'Argentine est maintenant en crise. L'une des raisons majeures de la crise est que les banques étrangères ne pouvaient pas accorder de prêts aux PME, et du coup ces entreprises ont du se replier. Après tout ce gâchis, les banques étrangères ont fermé et sont rentré chez elles, laissant l'Argentine plus pauvre et misérable qu'avant. Ceci est juste un exemple de ce que peuvent faire des flux financiers non contrôlés. Les requêtes de l'UE appellent les PVD à lever les mesures régulatrices sur l'IDE.

Les PVD on succombé à la pression de Doha. Il est peu probable qu'il soient capable de survivre aux nouvelles pressions pour une plus grande libéralisation de leurs services, même dans le domaine des services de base. Il serait néanmoins très judicieux pour les PVD de ne prendre de nouveaux engagements qu'après avoir obtenu satisfaction des évaluations quantitatives et qualitatives qui leur permettent d'identifier les secteurs et modes d'exportation qui sont intéressants pour eux et leurs plus- et moins-values sur les secteurs qu'ils ont déjà ouverts. Les lignes directrices de négociations, réaffirmées à Doha, ont échoué à renforcer les impératifs d'évaluation. Les PVD doivent faire pression pour rendre opérationnels tous les aspects des lignes directrices. Les gouvernements du tiers-monde devrait placer en priorité les aspects humanitaires et de développement de leurs peuples. Ils devraient pour cela rendre publiques leurs offres de services et procéder à des consultations transversales de toutes les parties prenantes avant de prendre de nouveaux engagements sur les services, et ainsi, prendre des décisions averties.

Contact pour cet article. International South Group Network (iSGN). Directeur et Editeur: Y. Tandon; Conseiller de SEATINI: B. L. Das; Assistance Editoriale: Helene Bank, Rosalina



Muroyi et Raj Patel. Pour plus d information et pour les souscriptions, contactez SEATINI, Takura House, 67-69 Union Avenue, Harare, Zimbabwe, Tel: +263 4 792681, Ext. 255 & 341, Tel/Fax: +263 4 251648, Fax: +263 4 728695, email: seatini.zw@undp.org, Site web: www.seatini.org

OMC, AGCS. En France et en Europe, nos services publics ne sont pas à vendre !

Par Collectif AGCS /Services publics

Rassemblons-nous pour construire des services publics démocratiques, efficaces et solidaires.

Note :
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- AGCS : Accord général sur le commerce des services

POURQUOI CET APPEL ?

Les services publics - eau, assainissement, collecte et traitement des déchets, électricité, transports, gaz, services de santé, d éducation, services de proximité (aides à la personne, crèches ...), sécurité, télécom, poste... - sont un élément indispensable de la garantie des droits fondamentaux de la personne et des outils de cohésion économique sociale et territoriale. Parce qu ils sont indispensables au bien-être des habitants et selon leur mode d organisation, ils peuvent aussi être source de profits considérables, les sommes enjeu sont colossales.

Le rôle des autorités publiques à tous les niveaux territoriaux pour leur définition et leur mode d organisation est essentiel.

Les services publics sont des biens et des services que la société estime devoir faire échapper aux strictes règles du marché, car personne ne doit en être exclu. Ils reposent sur les principes de solidarité et de mutualisation des biens et des ressources. L égalité d accès, leur capacité d adaptation, la continuité du service, et aujourd hui, le principe de précaution en forment le socle fondamental.

Ils représentent bien des enjeux de société, objets de luttes, ils sont aussi le résultat d un rapport de force sociale et politique à un moment donné d une société.

Les libéralisations des services publics par les gouvernements depuis 20 ans, dans un contexte d évolution technologique plus ou moins importante suivant les secteurs, de financiarisation et de globalisation des économies, les livrent aux forces du marché, remettant en cause leur objet même et les régulations qui les encadrent.

Or il y a urgence, le processus de libéralisation se poursuit dans les services de réseau. Les services de santé et d éducation ne sont pas en dehors de ce processus. Les politiques menées sont le résultat de décisions prises par les gouvernements au sein des instances européennes et internationales. Une nouvelle étape importante s ouvre avec les négociations sur l Accord Général sur les Services (AGCS), dans le cadre de l OMC et c est la Commission européenne qui va négocier pour l ensemble des pays de l Union européenne.

Pour tous ceux qui n acceptent pas la domination de l argent et veulent un monde plus solidaire et plus fraternel, éviter de nouvelles étapes de libéralisation, refonder le service public, redéfinir un nouveau cadre réglementaire pour des services d intérêt général en Europe vont être des tâches prioritaires.

Aujourd hui, face aux forces néo-libérales et aux intérêts des grands groupes financiers qui veulent accélérer la libéralisation pour s ouvrir de nouveaux marchés, la dispersion des forces associatives et syndicales ne permet ni d appréhender correctement le sujet, ni de faire des propositions suffisantes, ni de créer le rapport de force pour les imposer.

Les services publics, à quoi ça sert ?

On entend par services publics, la fourniture de biens et services essentiels à la vie quotidienne et à l exercice de droits fondamentaux de la personne. Ces services peuvent être rendus soit par la puissance publique directement (administration de l Etat et des collectivités locales), soit par des entreprises : publiques (La Poste, SNCF...), privées ou mixtes.

Les missions de service public sont définies par le législateur et chaque niveau territorial approprié (Etat, communes, départements et régions) détermine la façon (type d entreprise, mise en œuvre des missions) dont sera fourni le service ou le bien.

Ces services publics garantissent l exercice de droits fondamentaux par la garantie d accès à certains biens et services (énergie, soins, communication, transport, éducation, santé...),

en tous points du territoire, sans discrimination et de manière égale pour tous. Les services publics contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale. Ils permettent de soustraire à la quête du profit des biens et services jugés essentiels. Certains relèvent du secteur marchand, (électricité, etc), d'autres manifestement non (état civil, etc.). Entre les deux, toutes les nuances existent. Il est difficile d'établir a priori une liste définitive de tous les services publics devant être considérés comme non économiques.

De même, les services publics sont un moyen que peut se donner la puissance publique pour réguler le marché, conduire des politiques publiques (politique énergétique, protection de l'environnement...) et concourir au développement économique et social. L'existence de services publics se retrouve dans tous les pays de l'Union Européenne sous des formes et des appellations différentes. Mais leurs finalités sont identiques et les instances européennes les ont reconnus comme "valeurs communes" de l'Union européenne.

De même qu'ils ont contribué à la cohésion économique, sociale et territoriale des divers Etats membres de l'Union Européenne et au sentiment d'appartenance à une identité nationale, les services publics doivent être le moyen de construire une Europe qui ne soit pas qu'une zone de libre-échange et de faire émerger une citoyenneté européenne, située entre la nation et le monde. De plus, sans l'existence de services publics, il n'est nulle démocratie possible.

Depuis quelques années, le modèle français de services publics est remis en cause par la construction européenne et par les négociations internationales, notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Des services publics au niveau européen ?

Dans tous les Etats membres de l'Union européenne on trouve des services publics, ou services d'intérêt général, et les secteurs couverts sont les mêmes : eau, énergie, poste, transports, etc. Par delà la diversité des modèles nationaux (en France, une seule entreprise publique pour gérer l'énergie EDF, en Allemagne environ 1000 entreprises au niveau local et régional), ils relèvent tous d'autres règles que les lois générales de la concurrence. Le traité d'Amsterdam les a reconnus comme " valeurs communes " de l'Union (article 16).

Partout ils sont fondés sur des solidarités géographiques et intergénérationnelle et jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale économique et territoriale. Ils représentent une partie du modèle social européen.

Il est donc nécessaire d'avoir des services d'intérêt général, partout et pour tous, y compris au niveau européen. Au niveau européen, on peut penser au fret ferroviaire, à un système de guidage par satellite (Galileo) pour que l'Europe soit indépendante du GPS américain, à la sécurité maritime, alimentaire, au contrôle aérien. Pourquoi n'existerait-il pas un tarif unique européen du timbre poste qui permettrait de ne pas défavoriser les régions périphériques ou à la géographie difficile ?

L'AGCS, une logique infernale !

L'AGCS fait partie des Accords instituant l'organisation mondiale du commerce (OMC) conclus en 1994. C'est un accord-cadre qui prétend définir les principes généraux devant régir les négociations commerciales en matière de services. Son objectif est d'atteindre progressivement le niveau le plus haut de libéralisation de l'ensemble des services, sans définir lui-même quels secteurs de services devant être soumis à la libéralisation : ce sont les Etats qui s'engagent à ce sujet.

Mais où sont les services publics ?

Pour parvenir à couvrir l'ensemble des services, deux moyens sont utilisés. D'une part, l'accord donne des services une définition extrêmement large : il concerne tous les services de tous les secteurs sauf ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, c'est à dire qui ne sont pas fournis sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. En France, très peu de services échappent à cette définition ! D'autre part, les services y sont définis à travers la distinction de formes d'échange international de services appelées " modes de fourniture ".

Mode 1, la prestation transfrontière : le service passe la frontière, en partant d'un pays pour être consommé dans un autre (diffusion d'un programme de télévision par satellite) ;

Mode 2, la consommation à l'étranger: le consommateur passe la frontière (le touriste qui se rend dans un hôtel à l'étranger) ;

Mode 3, l'établissement : le fournisseur passe juridiquement la frontière pour venir investir et



s'implanter dans un pays étranger (succursale de banque) ;

Mode 4, le mouvement temporaire de personnes physiques : le fournisseur du service passe la frontière mais cette fois sous forme d'un déplacement physique de personnes, pour une période limitée.

Ces distinctions permettent de couvrir tous les secteurs de services, à l'exception de l'armée et de la justice. Aucune référence n'est faite au service public ou d'intérêt général, leur spécificité n'est pas reconnue ni mentionnée.

Ne pas se tromper sur les règles du jeu

On retrouve dans l'AGCS les grandes " règles du jeu " du commerce international, de non-discrimination.

La clause de la nation la plus favorisée (NPF) stipule qu'un avantage consenti à un membre peut etre exigé par tout autre membre. Elle s'applique à tous les secteurs de services. La clause du traitement national implique qu'un avantage, une aide ou une subvention accordées aux fournisseurs de services d'un pays le soient à tous les fournisseurs étrangers.

L'accès aux marchés énumère précisément quelles limitations de personnel ou de participation au capital, en examen des besoins économiques, en nombre d'opérations de services ou en quantité totale de services produits... Ces deux dernières clauses ne s'appliquent qu'aux secteurs engagés par les membres.

Des engagements volontaires... sans retour !

Les Etats-membres déterminent quels secteurs peuvent être libéralisés. Cette " ouverture au marché " est réalisée à partir de concessions qu'ils s'accordent réciproquement. Elles doivent être clairement mentionnnées pour être intégrées à l'accord, elles portent sur l'accès au marché et le traitement national et sont présentées selon les différents modes de fourniture. Par exemple, l'Union européenne a présenté l'éducation à la libéralisation : les secteurs primaire, secondaire et supérieur selon les modes 1, 2 et 3 avec condition de nationalité pour le mode 1; le secteur d'enseignement pour adultes selon les modes 1, 2 et 3 sans restriction. Autre exemple, une soixantaine de membres ont souscrit des engagements additionnels à l'accord sur les télécommunications de base conclu en 1997, établissant les conditions dans lesquelles s'opère la libéralisation du secteur – autorité de régulation indépendante, grille tarifaire transparente et non discriminatoire pour l'accès au réseau, etc. Chaque exception ou restriction doit être réexaminé en principe tous les cinq ans, des exceptions à la NPF devant durer dix ans maximum. Ainsi, la fameuse " exception culturelle " française, relative à l'audiovisuel, devrait être renégociée, selon les termes de l'accord. Ce réexamen implique évidemment que les Etats membres fassent des " efforts " afin de parvenir à une libéralisation complète. De plus, c'est l'OMC qui détermine, au moment des révisions, si les conditions qui justifiaient les restrictions sont toujours valables ! Pour les services comme dans les autres secteurs, l'Organisation mondiale du commerce édicte les règles, contrôle les Etats, juge les litiges et impose les sanctions... Là où l'AGCS passe, les services publics trépassent !

Comment ne jamais avoir tort ?

Enfin, l'AGCS ne laisse rien au hasard. Les subventions " peuvent créer de la distorsion à la concurrence " et, le cas échéant, doivent donc être supprimées. De la même manière, les lois et réglements ne doivent en aucun cas entraver la concurrence. Un groupe de travail est chargé d'examiner la réglementation intérieure des pays membres pour déterminer si une législation est " plus rigoureuse qu'il n'est nécessaire pour assurer la qualité du service ". Cette nécessité n'étant définie nulle part, c'est l'OMC qui doit trancher, sur la base de sa propre appréciation non soumise à la contradiction.

Enfin l'article XXIII-3, dénommé " plainte en cas de non violation ", permet à un opérateur de services qui s'estime lésé par une réglementation pourtant conforme aux règles de l'AGCS, de porter plainte et d'obtenir des compensations ou le retrait de la réglementation... En dernier recours, c'est l'Organe de réglement des différends (ORD) de l'OMC, tribunal interne opaque, sans contradiction et qui ne rend de compte à personne, qui jugera de la validité des réglementations en question...

OMC: Doha ignore les services publics

La cinquième conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Doha (Qatar) du 9 au 14 décembre 2001, deux ans après l'échec du sommet de Seattle. Elle a abouti après un long bras de fer entre les différents négociateurs, à une déclaration finale censée lancer un " cycle du



développement ". Un développement sans les services publics !

En effet, la déclaration a validé la poursuite des négociations telles qu elles se sont menées à Genève depuis 1994.

L'accord n'a pas été modifié pour reconnaître les services publics, ni exclure de ses principes les " biens communs de l humanité ". Ce résultat ne peut servir de compromis : la poursuite des négociations à Genève devra pouvoir faire admettre la reconnaissance des services publics. L'Union européenne, qui négocie pour les Etats membres, doit consolider les services d'intérêt général et les faire admettre à l'OMC. C'est la condition d un véritable développement, entendu comme " processus d expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ", selon le prix Nobel d économie Amyarta Sen.

Quelles propositions ?

Au niveau de l OMC et des organismes mondiaux

Les services publics (ou services d intérêt général) doivent être reconnus comme un moyen pour toute personne d exercer ses droits fondamentaux. Par conséquent, ils ne peuvent être soumis à la recherche du profit et l objet de marchandage.

L OMC et les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale...) doivent être soumises au respect de la Déclaration universelle des droits de l homme et intégrées dans le système des Nations unies. Les services publics peuvent faire l objet d échanges, entre collectivités publiques de différents niveaux territoriaux et institutionnels. Ces échanges peuvent faire l objet de compensations financières. Les conditions de ces échanges doivent être débattues non seulement par les Etats, mais également par les citoyens et résidents et leurs organisations afin qu ils ne soient pas dépossédés des garanties que les services publics doivent fournir pour la bonne jouissance de leurs droits fondamentaux.

Certains biens essentiels pour la vie tels que l eau, l air... doivent être déclarés biens publics au niveau international (" ou biens communs de l humanité ") et gérés comme tels sous le contrôle des institutions internationales et d organisations représentatives des citoyens (ONG...)

Au niveau européen

Il convient de clarifier le mandat de l Union européenne qui négocie pour l ensemble des Etats membre. Ce mandat doit s appuyer sur une conception claire de service d intérêt général (ou service public) européen. Celle-ci doit s appuyer sur les principes suivants :

- égalité d accès pour tous les résidents européens sur tout le territoire,

- continuité des services,

- adaptation afin de prendre en compte les évolutions des besoins des populations,

- transparence dans la définition des objectifs et des missions de services publics et de leur gestion,

- évaluation pluraliste, publique et contradictoire avec possibilité de pluralité d expertise.

Il nous revient de faire vivre cette campagne

Ces propositions sont de nature à permettre la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus ouverte aux besoins d'un développement durable. Elles portent en elles un élargissement de la démocratie. De fait, il est inconcevable que l'avenir, le fonctionnement d'entreprises et d activités vitales à la communauté puissent se décider en dehors de leurs salarié(e)s, des citoyens, des usagers.

Il est urgent de les mettre en débat, il est possible des les faire aboutir. C'est pourquoi nous en appelons à toutes celles, tous ceux qui prennent à cœur ces questions, aux associations, aux organisations syndicales, élus locaux, nationaux et européens. Ensemble, il nous revient de faire vivre cette campagne dans les rendezvous citoyens à venir, dans les débats électoraux et post électoraux, dans les mobilisations sociales d'ores et déjà en préparation, dans les grands rendezvous internationaux, enfin. Car nos choix de solidarité font écho aux engagements de celles et ceux qui, partout dans le monde, travaillent à construire des alternatives démocratiques aux politiques libérales.

Collectif AGCS /Services publics Membres du Collectif : Association pour la démocratie et l éducation locale et sociale, AILES, AITEC, ATTAC, CGT, Confédération syndicale des familles, Droit-Solidarité (AIJD), Emmaüs International, FAADDHED, FAFRAD, Fédération CGT des services publics, Fédération AEFTI, Femmes de la Terre, Feyka-Kurdistan, Forum



des migrants de l'Union européenne, France Libertés, FSU, GAS (Groupe d'Accueil et Solidarité), Groupe d'Appui France, Ligue des droits de l'homme, LASAIRE, Marches européennes contre le chômage, Nouveaux Droits de l'Homme, Pour des Services Publics, Réseaux Services Publics, SNUI, SUD PTT

Contact pour cet article : Réseau Services Publics/AITEC - 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris Tél. : 01 43 71 22 22 Fax : 01 44 64 74 55 Courriel : aitec@globenet.org

Non à l'AGCS - pour le service public!

Appel unitaire – Manifestation Genève, 29 juin.
Premiers signataires : ATTAC Suisse ATTAC Schweiz - Déclaration de Berne Erklärung von Bern - Mouvement pour le Socialisme Bewegung für den Sozialismus - SIB Suisse GBI Schweiz - Les Verts suisses Grüne Schweiz

Pratiquement personne ne sait qu'en ce moment, le gouvernement suisse renégocie secrètement, et tout comme les autres gouvernements membres de l'OMC, l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS ou GATS en anglais) au sein de l'OMC. Loin de toutes préoccupations sociales et environnementales, cet accord a été façonné pour répondre aux besoins des multinationales. Les libéralisations et privatisations imposées via l'AGCS profitent pratiquement exclusivement aux grandes entreprises et aux investisseurs financiers. Ainsi, cet accord international figure parmi les plus redoutables armes dont les gouvernements se servent dans un premier temps pour forcer l'ouverture à la concurrence des services publics, les soumettre aux règles du marché capitaliste et enfin les transformer en activités privatisées génératrices de profits. Dans un deuxième temps, cet accord permettra d'attaquer le principe même de la gratuité et de l'universalité des services publics au nom de la lutte contre la concurrence déloyale. Le chantage sera alors simple : soit vous supprimez les subventions au service public, soit vous accordez des subventions équivalentes au privé !

L'AGCS menace les services publics!

En novembre 2001, la réunion ministérielle de l'OMC tenue à Doha a relancé le processus de la libéralisation des services couverts par l'AGCS et a fixé deux échéances importantes: chaque Etat membre devra avant le 30 juin 2002 communiquer à l'OMC et aux pays concernés ses demandes sur les secteurs de services qu'il souhaite voir libéraliser sur le territoire des autres membres ; ensuite, chaque pays membre aura jusqu'au 31 mars 2003 pour faire connaître à l'OMC et aux autres Etats membres ses offres de libéralisation.

Ces demandes de libéralisation menacent en particulier les services publics des pays du Sud ou de l'Europe de l'Est: s'ils sont embryonnaires ou sous-développés, ils seront détruits par la concurrence étrangère ; s'ils sont inexistants ils seront empêchés à jamais d'exister, renforçant et incrustant ainsi la pauvreté. Mais au Nord aussi, on connaît les effets les plus manifestes de ce développement, tant dans les chemins de fer (Angleterre), l'électricité (Californie), la Poste, la santé, l'éducation... dégradation de la qualité des prestations, accroissement des inégalités, augmentation des prix et détérioration des conditions de travail des salarié·e·s des services publics, avec des conséquentes importantes sur le travail des femmes.

Mais la résistance se manifeste de plus en plus contre le bradage des services publics!

Que ce soient les protestations d'usagers et de militants syndicaux contre le plan de restructuration de la poste, les mobilisations dans le secteur de la santé, de l'énergie, de l'eau, les actions dans les universités, les transports publics ou les écoles, ces mobilisations sont indispensables pour créer le rapport de force sans lequel ce bradage des services publics ne saurait être arrêté. Seule la construction d'un vaste mouvement populaire fort pourra inverser le système qui le sous-tend.

Par nos luttes nous récusons le monde d'aujourd'hui - un monde dominé par un système économique qui n'arrive pas à répondre aux besoins sociaux élémentaires, malgré d'immenses capacités de production, sous prétexte que cela ne permettrait pas de faire des profits suffisamment élevés. Au contraire, nous voulons mettre les valeurs de la démocratie, de l'égalité et de la solidarité au premier plan pour promouvoir et développer réellement les droits sociaux et économiques de chaque individu et de chaque peuple, indépendamment de sa situation financière. Un contrôle social des services fondamentaux permettra aussi de garantir un avenir écologiquement viable pour la planète. En somme cela implique la construction d'un autre monde !

C'est pourquoi nous exigeons dans l'immédiat:



* Une totale transparence et un large débat public pour définir démocratiquement la politique défendue par nos gouvernements sur les services publics ;

* L'abandon des négociations et de l'application de l'AGCS ;

* que les services publics soient maintenus et développés dans des secteurs tels que l'eau, la santé, l'éducation, les services sociaux, le logement social, la culture, l'environnement, l'audiovisuel, les communications, le transport, l'énergie.

* non aux privatisations! non à la libéralisation! Non aux diktats des profits !

Oui à des services publics, intégrés régionalement, accessibles à tous et toutes et sous le contrôle des usager-ère-s et des salarié-e-s !

Les négociations actuelles entre les gouvernements des pays membres de l'OMC concernant l'AGCS se déroulent dans le plus grand secret, et en dehors de tout débat démocratique, bien qu'elles revêtent une grande importance pour les conditions de vie de toutes les populations.

C'est en particulier le cas pour la Commission de l'Union Européenne qui refuse toute transparence en la matière et vient d'adresser une note de 15 pages au gouvernement suisse contenant ses demandes de libéralisation dans les domaines les plus variés.

En Suisse, ce dossier est de la compétence du département de Pascal Couchepin, ce qui n'est pas pour nous rassurer ! Ce Conseiller fédéral est en effet connu pour ses positions néo-libérales pures et dures, comme le prouvent ses récentes déclarations : selon lui, "l'Etat devrait se limiter à une desserte minimale, confiée à des entreprises privées ou semi-publiques"; de plus, il y a lieu de "supprimer l'objectif d'une redistribution aux régions périphériques même si cela peut être douloureux en terme de réduction des prestations ou de pertes d'emplois"; il convient aussi d'encourager la coopération entre entreprises privées et services publics dans tous les cas où la privatisation n'est pas possible pour des raisons politiques; toujours selon Couchepin, si l'on s'en tenait à de stricts critères économiques, il ne faudrait garder que 800 bureaux de poste sur les 3.500 actuels; enfin, il préconise d'accélérer le démantèlement du monopole de la Poste en abaissant les normes qui bloquent la concurrence des entreprises privées et de supprimer dans un délai rapide toute subvention à cette entreprise publique.

Contact pour cet article. Secrétariat d ATTAC Suisse Schweiz suisse@attac.org ou schweiz@attac.org

Libéralisation du ciel

Par USAC-CGT

LA SÉCURITÉ N EST PAS UNE MARCHANDISE !
OUI à l harmonisation - NON à la dérégulation.

Le 26 juin 2000, le ciel français était paralysé car les professionnels de l aviation civile voulaient attirer l attention des dirigeants français et européens sur les dangers pour la SÉCURITÉ que représentent les textes de règlement du « Ciel unique européen » proposés par Madame de Palacio commissaire européen aux transports.

Depuis décembre 1999, les personnels de l aviation civile ont participé ou assisté à toutes les réunions qui traitaient de ces textes à Bruxelles ou à Strasbourg. Les représentants syndicaux ont rencontré les parlementaires européens pour tenter de les convaincre, mais les moyens des syndicats pèsent peu de poids face à ceux des lobbies du transport aérien et des équipementiers.

Le 6 décembre 2001, la CGT, la CFDT et la CFTC, en intersyndicale, ont de nouveau fait grève pour demander au ministre des transports Jean-Claude Gayssot de se saisir du dossier qui continuait de progresser et de stopper en conseil des ministres européens ce texte de démantèlement des services publics du contrôle aérien européens.

Au conseil de Barcelone, de si funeste mémoire, nos dirigeants ont pourtant demandé de poursuivre l initiative du « Ciel unique européen » qui fait rêver les politiques qui n y connaissent rien ...et briller les yeux de ceux qui savent qu il s agit de la dérégulation d un pan entier du Service Public.

Mais nous n avons pas désarmé dans notre combat et tous les mois, de façon opiniâtre, nous assistons à la C12 (commission transport du parlement européen) à Bruxelles.

Nous constatons à chaque fois que le vent du libéralisme y souffle très fort. Dernière anecdote en date : lors de la réunion du mois de mai, un



député libéral allemand a reproché aux rapporteurs sur le règlement de « Ciel unique européen » d avoir ajouté le mot « SÉCURITÉ » à de nombreuses reprises ce qui alourdit le texte inutilement d après lui !!!

Souhaitons que le ciel européen ne connaisse pas les mêmes désastres que le rail britannique où le mot « SÉCURITÉ » a pris malheureusement tout son sens.

Lors du prochain conseil des ministres des transports des 17 et 18 juin, afin de présenter un bilan de présidence convenable, l Espagne aimerait obtenir un accord politique sur le règlement cadre. Cette date tombe très mal pour nous car nous serons au lendemain des législatives en France.

Simultanément se tiendra au parlement européen le vote de la C12 sur les amendements au texte des rapporteurs. Ils devraient être peu nombreux à la demande de ces rapporteurs (une libérale néerlandaise et un socialiste italien) car pour eux le texte est bon et équilibré !

Nous ne nous faisons donc aucun doute sur l Issue des travaux du Parlement, tout acquis à la cause du libéralisme, et entièrement dévoué pour satisfaire aux demandes des Commissaires européens dans leur volonté de dérégulation de tous les Services Publics.

C est pour cette raison que dans la logique du combat d ATTAC contre l AGCS nous serons en grève avec d autres collègues européens (italiens, espagnols, portugais) le 19 juin 2002 pour réaffirmer notre position sur le dossier « ciel unique » et notamment notre opposition aux trois points suivants :

- L entrée dans le domaine du « marché » d un service public, partie intégrante du pouvoir régalien des États.
- Le démantèlement des différents services de la Direction Générale de l Aviation Civile qui concourent, dans leur ensemble, à l exécution en toute sécurité de ses missions.
- Le découpage du ciel européen en « blocs d espace fonctionnels » qui seront délégués à des prestataires de service, publics ou privés, dans un seul but de gestion mercantile et non d amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic aérien européen.

Nous suivrons avec attention la position défendue par le gouvernement lors des prochaines échéances européennes.

LE CIEL N EST PAS à VENDRE !

Contact pour cet article: contact@usac-cgt.org
www.usac-cgt.org

Brèves d OMC

Par le groupe de travail de Marseille sur les traités internationaux

A- Un amendement du Sénat US amoindrit la loi sur l'autorité de la promotion commerciale (fast-track) accordée au gouvernement pour les négociations commerciales :

Cet amendement (Dayton-Craig) permettrait au Congrès d'opposer son veto à des dispositions particulières des traités commerciaux si ces dispositions modifiaient la législation anti-dumping destinée à protéger les producteurs US contre des pratiques commerciales malhonnêtes. La proposition a été approuvée malgré l'opposition et la menace d'un veto de la Maison Blanche.

R.Zoellick, le représentant US au Commerce, n'a pas caché son désappointement face à cette proposition; il l'a dénoncée comme "protectionniste sous couvert d'une affaire de procédure" et parce qu'elle " affaiblirait la capacité US d'ouvrir des marchés à travers le monde". L'administration est également inquiète d'une proposition d'amendement (Sen..Kerry) resserrant les règles de l'Alena investisseur contre Etat afin de rendre plus difficile la possibilité pour une entreprise de s'opposer aux lois nationales d'un pays.

Selon certains observateurs, le soutien à la proposition Dayton-Craig ainsi que les amendements sur le textile (les réductions sur les tarifs douaniers US dans cette matière ne seront plus autorisés que si les autres pays baissent leurs tarifs d'autant) reflètent l'inquiétude grandissante du Congrès, qui a reçu le renfort de puissants lobbies agricoles et industriels du pays, quant à l'impact de la libéralisation du commerce et des importations à bas prix sur le marché du travail US.

Par contre, le Sénat a rejeté l'amendement du Sen. Jo Liebermann, qui aurait autorisé l'usage de sanctions pour rendre obligatoires les dispositions des traités commerciaux portant sur les matières sociales et environnementales.

Dans le même temps, l'Acte sur les Préférences commerciales de la région andine, qui a duré 11 ans, est arrivé le 16 Mai à expiration. Sans



renouvellement, les exportateurs andins vont devoir affronter des droits s'élevant jusqu'à 40 %, pour ne rien dire des droits rétroactifs de 400 millions $ pour les exportations effectuées depuis le 15 Février, date normale d'expiration qui avait été prorogée jusqu'au 16 Mai par l'Administration Bush, qui espérait obtenir son renouvellement par le Sénat entre temps. C'est ce renouvellement auquel les lobbies textiles US se sont longtemps opposés, qui se trouve au cœur du débat actuel du Sénat sur l'Autorité de Promotion commerciale. Les pays andins se sentent doublement "floués" dans la mesure où il ont entrepris de gros efforts pour éradiquer la production de cocaïne et d'héroïne (le pacte devant offrir une alternative aux exportations de ces pays) et ils estimaient qu'un plus large accès au marché US devait être le minimum de réciprocité qu'ils pouvaient en attendre. Tous les producteurs agricoles, forestiers ou la joaillerie de la région andine vont en être durement touchés.

Ces obstacles concernant le Pacte andin soulignent les difficultés qui attendent la ZLEA (Zone de Libre-Echange des Amériques). Selon certains, l'absence de renouvellement du Pacte pourrait servir les USA pour pousser les nations de la zone à appuyer un accord permanent, comme pourrait l'être la ZLEA .

B- Le grand écart de Lamy :

A la réunion annuelle de l'OCDE (15-16 Mai), ses membres tout en réaffirmant leur engagement à rejeter le protectionnisme et à faire des progrès significatifs sur l'ensemble de l'accord de Doha", se sont surtout manifesté par les désaccord permanent qui séparent les USA de ses partenaires commerciaux à propos des mesures de sauvegarde sur l'acier US et la nouvelle agricole US. (pour le détail de la nouvelle loi agricole US, voir le site du Dept. de l'Agriculture US : http://www.usda.gov/farmbill

Pour éviter que"l'accumulation de nuages sur le système commercial multilatéral" ne fasse courir des risques au nouveau round commercial global, M.Moore en même temps que les autres représentants des institutions de Bretton Woods ont appelé les membres de l'OCDE à "aller au-delà de la simple rhétorique" et de "résister fermement au protectionnisme"

Le Commissaire P.Lamy, commentant la déclaration US qui "réaffirmait l'engagement des USA à négocier une réforme ambitieuse dans le domaine agricole" et que l'administration Bush était totalement dévouée au libre-échange...la plus grande priorité pour le Président à part la guerre au terrorisme" l'a appelé "un signal favorable...la position US demeure anti-protectionniste et favorable au libre-échange".

C- Nouvelles règles de publication des documents de l'OMC :

Ceux fournis par le Secrétariat peuvent avoir une publication restreinte par l'organe qui en est à l'origine; ils seront rendus public 60 jours après la date de leur mise en circulation, prolongée de 30 jours à la demande d'un Membre. (le délai antérieur était de 6 mois).

Les minutes des rencontres sont maintenant rendues publiques au bout de 45 jours.

Les Membres conservent le droit de ne pas publier leurs propres propositions; ils doivent cependant en renouveler la demande mensuellement après une période initiale de 60 jours.

Les procédures antérieures, à délai de publication plus longs, resteront toutefois applicables aux documents qui étaient en circulation avant le 14 Mai 2002.

Il s'agit d'un compromis entre pays développés qui ont insisté pour que les documents soient immédiatement rendus publics et certains PED comme l'Inde et la Malaisie, qui disent vouloir laisser le temps à leurs gouvernements de les étudier avant de les rendre publics. L'UE, en particulier, a été, dit-on, "moins qu'enthousiaste" face à ce compromis qui a marqué un net recul par rapport aux propositions antérieures.

D- L'Inde demande une révision des procédures des Conférences Ministérielles

Le groupe constitué par l'Inde et des nations des pays en développement présentant les mêmes opinions ont présenté un document sur la transparence et la participation aux préparations et à la tenue des Conférences Ministérielles en réaction au processus mis en place pour la préparation de la Conférence de Doha de Novembre dernier.

Dans ce document, le groupe propose :
- De rendre toutes les consultations transparentes et ouvertes
- De baser le projet de déclaration ministérielle sur le consensus et en cas d'impossibilité d'y parvenir d'indiquer de façon claire et complète

les différences (passages à placer entre parenthèses [..]).
- Que le Secrétariat et le Directeur-Général restent impartiaux sur les problèmes spécifiques apparaissant dans la déclaration.
- De dégager par consensus les présidences à la Conférence lors du processus de préparation et que les consultations des présidents n'aient lieu que lors de rencontres ouvertes à tous, ces rencontres devant être annoncées "au moins quelques heures à l'avance"
- Que les textes de négociation et les décisions sur les projets d'accords ne soient présentés que lors de rencontres ouvertes
- D'éviter de tenir des réunions et des sessions de négociation de nuit..

Le document suggère en outre de tenir toutes les futures Conférences Ministérielles après celle du Mexique de 2003 à Genève en vue de diminuer coûts et fatigue.

Ce document est intéressant dans la mesure où il indique expressément les dysfonctionnements qui ont eu lieu lors de la préparation et la tenue des précédentes Conférences.

La plupart des pays développés et quelques économies avancées sur la voie du développement ont répondu négativement à ces propositions. Selon leurs délégations, elles auraient pour effet d'imposer un carcan trop rigide au processus de consultation, certains prétendant qu'en cas d'adoption, elles conduiraient à ce que les vrais négociations aient lieu sous le manteau.

Il a par ailleurs été confirmé que la prochaine Conférence aurait lieu à Cancun (Mexique) du 10 au 14 Septembre 2003. La zone hôtelière (20.000 chambres et 6.000 places de conférences) qui est regroupée, ne devrait pas trop gêner la population locale, a déclaré la délégation mexicaine.

Contact pour cet article. Groupe de travail omc.marseille@attac.org

Affaire à suivre

Par Annabelle Chassagneux et Susan George.

Près de 100 ONG européennes, dont ATTAC, avait écrit au Commissaire Pascal Lamy le 7 mai pour demander la transparence dans le processus dit "demandes et offres" de l'OMC.

Rappel: La conférence ministérielle de Doha a donne un coup de pouce aux négociations sur les services--AGCS--en précisant que tous les pays membres de l'OMC devaient faire leurs "demandes" de libéralisation dans tous les secteurs avant le 30 juin 2002. Ensuite, et sur la base de demandes qui leur sont faites, tous les pays membres auront jusqu'au 31 mars 2003 pour faire connaître leurs "offres", soit les secteurs des services qu'ils sont prêts à libéraliser sur leur territoire. Les négociations, sur la base de ces demandes et ces offres, dureront jusqu'au 1er janvier 2005.

Ces négociations sur les services concernent l'avenir de tous les citoyens de l'Union européenne [et de tous ses partenaires commerciaux]. Nous savons déjà que de grandes avancées sont demandées par l'UE à ses 29 partenaires commerciaux les plus important.

Comme nous disait un ami sud-africain en voyant le long document de "demandes" formulées par l'Union européenne auprès de son gouvernement, "Notre gouvernement privatise déjà beaucoup trop à notre goût [n.b. celui des syndicats]. Mais ce document de "demandes" émanant de l'Union européenne dans le cadre de l'AGCS est très instructif en ce sens qu'il vise précisément les secteurs où nous avions décidé de ne *pas* privatiser.

De nombreuses organisations se mobilisent déjà contre l'AGCS et l'usage qui en est fait au niveau de la Commission européenne. Nous avons aussi l'intention de travailler plus étroitement avec nos députés au Parlement européen qui ne sont pas davantage consultés par la Commission alors que c'est l'avenir de chaque citoyen européen, ainsi que celui de nos partenaires, qui est en jeu.

Affaire à suivre.

Nous suivons. Participez !

A- Attac Autriche
La campagne débute fin juin.

Buts et objectifs de la campagne :
- Moratoire sur les négociations de l AGCS
- Evaluation des politiques de libéralisation jusqu à ce que les négociations soient faites. Les services publics doivent en être exclus

Eléments de campagne :

Diffusion d information, actions d éducation populaire sur l AGCS et ses conséquences,



spécifiquement vers les personnes travaillant dans le secteur public et ses utilisateurs.

Information et actions de lobbying vers les parlementaires nationaux et les représentants élus au niveau de la communauté.

Attac Autriche est en phase de planification et de recherche d'autres partenaires pour la campagne (syndicats, étudiants, associations, organisations environnementales).

Contact : Alexandra Strickner
infos@attac-austria.org

B- Attac Belgique

La campagne a débuté le 3 mai 2002.

Actions menées : actions de sensibilisation dans 15 villes belges en partenariat avec des syndicats et des ONGs.

Contact : Arnaud Zacharie
Belgium@attac.be

C- Attac Finlande

Actions à venir :
- 31 Mai à Helsinki : Réunion publique sur les demandes de libéralisation de l'UE dans le cadre de l'AGCS.

Des représentants du gouvernement et du Grand Comité du Parlement finlandais ont promis d'y participer pour répondre aux questions concernant l'AGCS et la politique officielle de la Finlande par rapport à cet accord.

Organisée par : Attac Finlande, Friends of the Earth Finland et FIPSU (branche finlandaise de l'EPSU). Des représentants des principaux syndicats ainsi que d'autres organisations sont invités à prendre la parole lors de cette réunion.

Attac Finlande souligne le fait que l'information et le débat sur l'AGCS dans les médias nationaux est encore très insuffisant. Il y a pourtant de l'agitation dans divers secteurs des services et différentes corporations qui font un bon travail de lobbying auprès des institutions européennes.

Maintenant, ils vont davantage travailler sur l'opinion publique et l'AGCS en organisant des réunions publiques. Ils espèrent également approfondir la coopération entre Attac, FOE et les syndicats des secteurs publics dans le contexte du Forum social mondial et envisagent la création d'un comité finlandais pour le FSM (pour l'échange d'information et la recherche de financement). L'AGCS serait un bon thème de rapprochement pour aller vers le « processus » de Porto Alegre.

Contact : Mika Book
attac@kaapeli.fi

D- ATTAC France

- Attac Romans a publié une lettre ouverte dans la presse qui a fait réagir leur député. Ce dernier a donc envoyé une lettre au ministre des affaires européennes afin d'obtenir des éclaircissements sur les demandes de libéralisation déposées le 30 juin par la CE. romans@attac.org

- Forum social du grand Sud les 14 et 15 juin à Toulouse : diverses réunions publiques, ateliers et débats sont prévus sur le thème « Non à la marchandisation des services publics ». Le 15 juin : rassemblement et concert. toulouse@attac.org

Contact : Marc Delepouve
agcs@attac.org

E- Attac Irlande

La campagne débutera le 1er juillet 2002.

Eléments de la campagne :
- Diffuser plus largement les objectifs de l'AGCS à travers la presse, des réunions publiques.
- Rentrer en contact avec les syndicats, la société civile, les partis politiques et les ONGs pour essayer de travailler avec eux sur l'AGCS.

Contact : Ciaran Mc Kenna / Conor O Briain
Ireland@attac.org

F- Attac Madrid

Actions menées :
Au cours du Forum social transatlantique de Madrid qui s'est tenu lors de la réunion des Chefs d'Etats de l'UE, d'Amérique latine et des Caraïbes, Attac Madrid a informé des objectifs de la campagne européenne contre l'AGCS et pris contact avec d'autres collectifs et associations intéressés en vue d'une future collaboration.

Actions à venir :
Le 28 mai, Attac Madrid constituera un groupe de travail spécifique pour le lancement de la campagne contre l'AGCS à Madrid.



Contact : Pépé Arrastia
madrid@attac.org

G- Attac Séville

La campagne débute en juin 2002 avec le Forum social de Séville.

Ils ont l'intention de promouvoir la défense des services publics avec le retrait de l'AGCS et prendre contact avec d'autres partenaires tels que les syndicats, les étudiants et autres associations. Ils ont lancé une première phase de diffusion via Internet.

Contact : Pépé Fernandez
sevilla@attac.org

I- Attac Suisse

La campagne AGCS a débuté en juin 2001 et se poursuivra au moins jusqu'au Forum Social Européen, en novembre 2002.

Cette campagne est menée par Attac Suisse, la Déclaration de Berne, les syndicats suisses et soutenue par une cinquantaine d'organisations.

Actions menées :

- Envoie de 10 000 cartes postales au gouvernement suisse
- Récolte de signature contre l'AGCS
- Conférences publiques
- Incitation et soutien à des mobilisations sectorielles dans le secteur public suisse (notamment sur la privatisation partielle de la Poste et les privatisations des hôpitaux)

Actions à venir :
- Remise des signatures au gouvernement le 27 juin 2002 + action symbolique
- Campagne des groupes Attac dans les universités contre la privatisation de l'enseignement (débute maintenant et s'intensifiera à la rentrée scolaire)
- Grande manifestation unitaire organisée par le Forum Social Suisse romande contre l'AGCS à Genève le 29 juin 2002. (un appel sera lancé à des organisations européennes pour mobilisation)

Contact : Alessandro Pelizzari,
alessandro@attac.org

Contact pour cet article. Annabelle Chassagneux
annabelle@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/indexfr puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 07
AUSTRIA: Hollabrunn
BELGIQUE BELGIE: Bruxelles
DEUTSCHLAND: Berlin
FRANCE: Chinon – Nancy – Paris Nord Ouest

-- Samedi 08
BRITAIN : London
DEUTSCHLAND: Frankfurt - Berlin
FRANCE: Orleans – Talange – Paris 11 – ATTAC Sorbonne

-- Dimanche 09
DEUTSCHLAND: Hannover
FRANCE: Amiens – Paris 14 – Paris 19 – Paris 11

-- Lundi 10
AUSTRIA : Wien
BELGIQUE BELGIE: Charleroi
FRANCE: Clisson – Annemasse – Paris 20 – Paris 15 - Ganges

-- Mardi 11
AUSTRIA : Wien – Graz
DANMARK: Hovedbanen



FRANCE: Conflans Ste Honorine – La Montagne – Marignier – Paris 14 – Pernes les Fontaines – Strasbourg – Foix – Poitiers – Vitry le François – Nancy – Paris Nord Ouest – Nantes
SUISSE SCHWEIZ : Lausanne

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.